

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2007  
Publication 06/07/2007

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation



Ludovic LIONS

N° CP 6<sup>e</sup>/59-07  
Séance du 29 JUIN 2007

# Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations  
de la Commission Permanente

## C051 OPERATION DE COLLECTE DES EMBALLAGES VIDES DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES D'ORIGINE AGRICOLE - « EMBALL-RECUP 68 »

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I-5°/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- décide d'accorder à la Chambre d'Agriculture du Haut-Rhin 6.000 € pour la communication relative à la mise en place d'une opération de collecte des emballages vides de produits phytosanitaires d'origine agricole - Emball-Récup 68 - pour l'année 2007,
- la subvention sera prélevée au chapitre 65 nature 65738 fonction 928,
- autorise le Président à signer la convention - jointe en annexe au rapport - avec la Chambre d'Agriculture relative à cette opération.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre  
.....abstentions